

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 18 (1930)

Heft: 324

Artikel: A propos d'inspectrices de fabriques : mise au concours de places d'adjoints à l'inspectorat fédéral des fabriques

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259897>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos d'inspectrices de fabriques

Mise au concours de places d'adjoints à l'inspectorat fédéral des fabriques.

L'institution d'inspectrices de fabriques est une revendication d'ancienne date du féminisme¹, mais jusqu'à présent nous ne sommes pas parvenues, que ce soit en matière fédérale ou en matière cantonale², à obtenir la nomination de femmes à l'inspection des fabriques. Non pas que des dispositions légales excluent les femmes de ces postes, mais bien plutôt parce que des femmes qualifiées n'ont jusqu'ici que très rarement postulé pour des places mises au concours. Pour le moment, nous ne connaissons que dans quelques cantons des inspectrices de métiers chargées d'appliquer des lois cantonales de protection des travailleuses.

En 1921, notamment, le Conseil Fédéral s'occupa d'une demande formulée au Conseil National concernant « la nomination d'inspectrices féminines des fabriques », et la réponse qui fut donnée portait que « pour faciliter une collaboration féminine qui pourrait être désirable, le mieux serait que, lorsque des vacances se produiraient dans des postes d'inspecteurs adjoints, des demandes de candidates féminines bien qualifiées soient prises en considération. » Cette bienveillance de la Confédération pour l'accession des femmes à l'inspectorat féminin des fabriques s'est manifestée, dernièrement encore, de la part du Département de l'Economie publique, lorsqu'il a répondu à une requête d'une grande Association professionnelle suisse, qui insistait de nouveau sur ce point, que les prescriptions existantes laissaient toute liberté aux femmes de postuler pour ces fonctions, mais qu'il serait essentiellement important que seules des femmes qualifiées se présentent.

Nous sommes convaincues que la nomination de femmes inspectrices adjointes sera la première étape vers l'inspectorat féminin des fabriques, et que l'accession d'une ou de plusieurs femmes à ces postes d'adjointes constituera déjà un progrès réjouissant. Or, voici que l'occasion se présente précisément maintenant pour des femmes compétentes: la *Feuille Fédérale* des 22 et 29 janvier 1930 n'annonce la mise au concours de pas moins de quatre postes d'inspecteurs adjoints¹, soit un poste d'inspecteur adjoint de II^e classe dans le I^{er} arrondissement (Lausanne), un poste du même ordre dans le II^e arrondissement (Aarau); un autre poste encore dans ce même arrondissement, mais d'inspecteur adjoint de I^{re} classe; et enfin un poste d'inspecteur adjoint de I^{re} classe dans le III^e arrondissement (Zurich). On trouvera dans le tableau ci-après, que nous relevons directement dans la *Feuille Fédérale*, toutes les indications de traitement, de capacités requises (langues, préparation professionnelle, etc., etc.). Mais ce sur quoi il est important d'insister auprès de celles que ces postes intéresseraient, c'est que le délai d'inscription est très court: 28 février 1930 (s'inscrire auprès de l'Office fédéral de l'industrie et des arts et métiers au Département fédéral de l'Economie publique (Berne), et qu'il n'y a pas de temps à perdre. Car, non seulement nous attirons l'attention de femmes spécialement qualifiées sur ces postes, mais encore nous voudrions les engager chaudement à s'inscrire. Elles trouveront certainement tous les renseignements désirables auprès de l'Office fédéral de l'industrie et des arts et métiers, et nous sommes d'autre part prêtes à les aider à formuler leur demande.

Communiqué par l'Office central des Professions féminines, Talstrasse, 18, Zurich.

¹ Rappelons notamment les démarches faites en 1923 par l'Association pour le Suffrage et l'Alliance de Sociétés féminines suisses, à la suite de la Conférence Internationale du Travail, qui avait cette question à son ordre du jour, et de la Résolution votée par elle recommandant l'emploi d'inspectrices féminines du travail. (Réd.)

² Nous croyons savoir qu'en ce qui concerne Genève, une exception à cette constatation pourra être prochainement annoncée. (Réd.)

* * *

Mise au concours de places d'adjoints à l'inspectorat fédéral des fabriques

(relevé dans la *Feuille Fédérale* des 22 et 29 janvier 1930)

S'adres. à	Place vacante	Traitement	Dél. d'ins.	Cond. d'admission
Dép. de l'Economie pub. Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.	Adjoint de II ^e cl. à l'inspectorat fédéral des fabriques (I ^{er} arrond. Lausanne).	6.500 à 10.100	28 fév. 1930	Bonne culture générale et évent. aussi instruction technique. Connaissances en matière de fabriques, ou d'économie publique en général. Langue française, connaissance de l'allemand.
Id.	Adjoint de I ^{re} cl. à l'inspectorat fédéral des fab. (II ^e arr. Aarau)	8.000 à 11.600	28 fév. 1930	Culture universitaire complète, orientée vers la chimie. Expériences en matière de fabriques. Connaissances d'hygiène désirées. Langue allemande, connaissance du français.
Id.	Adjoint de II ^e cl. à l'inspectorat fédéral des fabriques (III ^e arrond. Aarau).	6.500 à 10.100	28 fév. 1930	Bonne culture générale et éventuellement aussi instruction technique. Connaissances en matière de fabriques ou d'économie publique en général. Langue allemande, connaissance du français.
Id.	Adjoint de I ^{re} cl. à l'inspectorat fédéral des fabriques (III ^e arrond. Zurich).	8.000 à 11.600	28 fév. 1930	Culture universitaire complète en sciences naturelles ou en économie publique. Expériences en matière de fabriques. Connaissances d'hygiène désirées. Langue allemande, connaissance du français et de l'italien

De-ci, De-là...

Distinctions.

Nous apprenons avec grand plaisir que M^{me} Chaponnière-Chaix, si bien connue dans tous nos milieux féminins et féministes suisses, vient d'être appelée par le Comité International de la Croix-Rouge, dans lequel elle siège depuis bien des années, à remplir les fonctions de vice-présidente. N'entre certes pas qui veut dans ce Comité, et encore moins n'y est pas porté à des fonctions en vue: aussi savons-nous que les lecteurs du *Mouvement* se joindront à nous pour exprimer ici à M^{me} Chaponnière-Chaix toutes leurs meilleures félicitations pour cette distinction.

D'autre part, les journaux genevois nous informent que M^{me} Noelle Roger vient d'être décorée de la Légion d'honneur pour l'ensemble de son œuvre littéraire. C'est là aussi une reconnaissance du beau talent de M^{me} Noelle Roger que nous sommes heureuse de pouvoir signaler ici.

In Memoriam : W. de Wyss.

Les féministes zurichoises viennent de faire une grande perte en la personne de M. W. de Wyss, recteur de l'Ecole supérieure des jeunes filles.

Féministe convaincu, qui croyait à toute la valeur de la collaboration féminine. M. de Wyss était une personnalité marquante, sévère et énergique, mais admirablement juste et loyale, dont l'influence et l'inspiration ont fortement marqué dix-huit ans durant les élèves et le personnel enseignant de cette grande Ecole. « Sa grande valeur a nos yeux était sa confiance en nous, qui nous élevait et nous encourageait », écrivait à l'occasion de sa mort une de ses collaboratrices. Et cette influence ne se limitait pas aux classes de son école, mais s'étendait à celles qui en sortaient pour chercher leur voie dans le vaste monde, plus loin encore aux problèmes de l'orientation professionnelle, aux carrières féminines ouvertes aux femmes, aux conditions de vie des femmes — son effort considérable pour créer cette remarquable maison d'étudiantes, « le Nouveau Lindenhof », dont il a été question ici même est là pour le prouver; à l'activité organisée des femmes et des